

**Comité Supérieur des Droits de
l'Homme et des Libertés
Fondamentales et Commission des
Martyrs et Blessés de la Révolution**

Arrêté du Président du Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et du Président de la Commission des martyrs et blessés de la révolution du 10 mars 2021, portant publication de la liste des martyrs et blessés de la révolution⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le texte est publié uniquement en langue arabe.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 19 mars 2021"